



Section française, DEI-France

41 rue de la République, 93200 Saint-Denis ;

[contact@dei-france.org](mailto:contact@dei-france.org)

## Pour une commission d'enquête parlementaire sur les adoptions internationales illicites d'enfants

Nous apprenons par la presse (Le Monde 10/02/23) la remise d'un rapport rédigé par deux universitaires, Yves Denéchère et Fábio Macedo, à la demande du ministère des affaires étrangères, «*Étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France*»<sup>1</sup>.

Selon l'article, le ministère des affaires étrangères aurait couvert durant près de trente ans les faits dénoncés à la mission de d'adoption internationale (MAI) par les services consulaires français à l'étranger relatant qu'une quinzaine d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA) ont organisé des adoptions frauduleuses au regard de nos lois et nos engagements internationaux, notamment la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, la Convention relative aux droits de l'enfant, et le protocole à cette convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Il y est question de rapt, de fabrication de faux orphelins, d'abandons forcés de nouveaux nés, touchant nombre de pays, comme le Cambodge, le Vietnam, le Sri Lanka, le Chili, le Paraguay, le Pérou, le Brésil, le Guatemala, Madagascar..., avec, à la clé, l'organisation d'un «*véritable marché*» engendrant des sommes considérables.

Alors que l'on pouvait penser qu'après le scandale de « L'Arche de Zoé » en 2007, révélant des enlèvements d'enfants au Tchad et au Soudan avait réveillé les consciences, alors que l'enlèvement et les adoptions forcées d'enfants ukrainiens par des familles russes est actuellement à l'examen à la Cour pénale internationale (CPI), la France ne peut se passer d'une introspection sur des pratiques illicites qui auraient été couvertes par des autorités publiques.

Aussi, DEI-France appelle à la constitution immédiate d'une commission parlementaire d'enquête sur les faits dénoncés par le rapport des universitaires et que celle-ci entende les responsables publics comme ceux des associations mises en cause et, également, les associations défendant les droits de l'enfant qui dénoncent depuis longtemps le «*marché*» de l'adoption internationale.

**Contact :** Jean-Luc Rongé, président - tel. 07 49 99 77 75

<sup>1</sup> <https://shs.hal.science/hal-03972497v1>